

---

## Rapport de la COFIN sur le préavis 12 / 2018 concernant le projet de budget 2019

12 novembre 2018

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les conseillers,

La Commission des finances s'est réunie le 31 octobre 2018 à 19h30 pour délibérer du budget.

Présents :       Monsieur Alain Vionnet, Président  
                  Monsieur Stéphane Jaquet, Vice-président et rapporteur  
                  Madame Barbara Mali de Kerchove  
                  Monsieur Eric Rochat  
                  Monsieur Marc Châtelain  
                  Monsieur Pascal Vienet  
                  Monsieur Roland Rapin

La Municipalité, le Chef des finances et le Secrétaire municipal ont pris part aux séances et les membres de la COFIN les remercient chaleureusement pour leur souci d'information et de transparence, pour la qualité des renseignements et des réponses fournis sur leurs dicastères respectifs ainsi que pour le temps consacré et la confiance témoignée à vos commissaires qui ont eu à disposition, sans restriction aucune, toute la documentation désirée.

Le Syndic présente les principes directeurs pour l'établissement de ce budget. La Municipalité n'a pas forcément cherché à présenter un budget équilibré, mais a plutôt adopté une approche prudente compte tenu d'une part des impacts du Projet Fiscal 17 (PF 17 / RIE 3) reflétés de la meilleure manière possible à ce stade mais difficiles à estimer de manière exacte, d'autre part de l'accroissement prévisible de la population attendu (Grandchamp notamment) sans toutefois spéculer sur une augmentation excessive de nouveaux habitants pour l'estimation des recettes fiscales. La prudence a également été de mise au niveau des droits de mutation qui devraient toujours présenter des entrées favorables. Le budget a été passé au crible par les Municipaux et Chefs de Service, les efforts sont toujours au maximum pour économiser ce qui peut encore l'être. Le budget présente une bonne marge d'autofinancement, la situation financière à ce jour sur les entrées fiscales est plutôt encourageante et, le budget 2018 devrait être atteint.

En introduction, la COFIN souligne que le budget 2019 est déficitaire et présente un excédent de charges de CHF 738'820 (excédent de recettes de CHF 24'580 au budget 2018) représentant une dégradation par rapport au budget 2018 mais demeurant raisonnable compte tenu des hypothèses prudentes retenues.

Il faut relever que le budget 2019 présente d'une manière globale les évolutions suivantes (pages 2 et 3 du préavis et 51 à 53 du budget) :

- La stabilité des charges de personnel (rubrique 30), en légère diminution par rapport au budget 2018 mais présentant un effectif stable à 43.2 EPT (y.c. service des eaux).
- Les biens et services demeurent très stables par rapport au budget 2018.
- Les charges financières diminuent encore légèrement grâce aux taux actuellement très favorables des emprunts qui sont renouvelés à des conditions plus avantageuses pour une dette totale relativement stable, (page 55).
- Les amortissements n'augmentent que légèrement de CHF 91'300 en l'absence de nouveaux investissements significatifs.
- Les recettes d'impôts augmentent de manière générale par rapport au budget 2018, mais représentent essentiellement une augmentation pour refléter l'accroissement attendu de la population partiellement compensée par la baisse des recettes fiscales des personnes morales suite à l'introduction de PF 17.
- Les participations et remboursements de collectivités publiques attendues augmentent à nouveau, en lien principalement avec la hausse de la participation à la facture sociale cantonale et à la péréquation horizontale ainsi que l'augmentation du financement des transports publics.

La COFIN constate en résumé que les charges budgétées 2019, avec une hausse de CHF 737'370 imputable essentiellement aux charges cantonales et intercommunales sur laquelle la Commune ne peut pas agir, sont maîtrisées et reflètent les mesures d'économie recherchées par la Municipalité. Les revenus sont stables ce qui explique, compte tenu de l'augmentation des charges, le déficit attendu de CHF 714'240.

La marge d'autofinancement 2019 est positive de CHF 2'671'660 (CHF 3'345'680 en 2018) en raison des importants investissements réalisés ces derniers exercices qui induisent une augmentation des amortissements, elle se dégrade cependant en raison du déficit.

Le plan d'investissements 2019 prévoit des dépenses de CHF 13.9 millions en augmentation par rapport à l'exercice précédent (budget 2018 CHF 11.7 millions). Au vu des investissements à venir, notamment en matière de routes (Boulingrins, Traversée du village, ...), et comme déjà souligné en 2017, il conviendra de vérifier si le changement de méthode comptable pour l'entretien lourd des routes se justifie toujours et si un retour à l'ancienne pratique pour bénéficier des retours de dépenses thématiques ne devrait pas être envisagé.

Vous trouverez ci-dessous les questions posées par la COFIN, ainsi que les réponses données par la Municipalité.

## **Questions posées à la municipalité, (réponses en italique)**

### **Questions et remarques générales**

Q : Au chapitre des finances, la Municipalité a, semble-t-il, tenu compte dans son projet de budget de l'arrivée de nouveaux habitants dans le complexe « Grandchamp ». A-t-elle également tenu compte de l'impact de ces nouveaux habitants dans d'autres domaines : voirie (encaissement de la taxe personnelle, frais de gestion des ordures ménagères et des déchets, entretien des chemins), service des eaux, égouts et épuration, instruction publique, accueil de jour des enfants, etc. ?

*R : La municipalité ayant déjà effectué les investissements nécessaires pour ces nouveaux habitants (collège, ...), il est maintenant positif d'avoir les contribuables pour couvrir les dépenses. Les investissements ont été réalisés depuis longtemps, bien avant la construction en raison des recours qui ont retardé le chantier. L'impact a été pris en compte dans la mesure du possible mais il est difficile à quantifier. S'agissant des comptes affectés, il ne devrait pas y avoir d'impact car les recettes devraient couvrir les dépenses. Le retour de la péréquation directe (selon le nombre d'habitants) ne tient pas non plus compte de ces nouveaux habitants dont l'influence sur nos charges communales sera peut-être moindre si l'on considère qu'ils arriveront plutôt en 2<sup>ème</sup> partie de l'année.*

### **Page 5 Recettes d'impôts des personnes physiques**

Q : Comment l'augmentation de la population a-t-elle été prise en compte ?

*R : Il en a été tenu compte partiellement : prise en compte de 230 habitants sur les 300 escomptés, les recettes fiscales ont été calculées sur 230 nouveaux habitants en se basant sur les recettes fiscales moyennes par habitant pour la commune. L'approche est prudente pour éviter toute mauvaise surprise.*

### **Page 12 Autofinancement**

Q : La marge d'autofinancement s'établit à CHF 3 millions (soit amortissement moins le résultat), d'où provient la différence avec la marge d'autofinancement selon budget de CHF 2.671 millions ?

*Réponse : La marge d'autofinancement présentée tient compte du résultat négatif, des amortissements et des variations des réserves.*

## **1 ADMINISTRATION GENERALE**

### **101.00 Conseil communal**

3011.00 Augmentation de la rémunération de la secrétaire du Conseil de 7'700 CHF à 13'200 CHF,

3030.00 Augmentation des prestations sociales y relatives,

3170.00 Augmentation des frais de réception de 12'774 CHF à 15'000 CHF.

Q : L'augmentation est substantielle. Sur quelles bases reposent de telles projections budgétaires pour 2019 (votations, élections, préavis, Fête des Vignerons, etc) ?

*R : 12 séances à CHF 1'100.00 comprenant une marge pour les heures et le forfait octroyés lors des votations/élections, les charges sociales suivent ce montant. Les frais de réceptions/manifestations semblaient un peu sous-estimés ces dernières années et, le montant a donc été augmenté.*

### **110.00 Administration**

3030.00 les cotisations AVS/AC/AI/APG passent de 56'061 CHF à 64'000 CHF (+18%).

3040.00 la Caisse de pensions et de prévoyance passe de 97'245 CHF à 104'000 CHF (+7%).

Q : Il est difficile d'imaginer que seul l'âge des collaborateurs concernés puisse entraîner une telle augmentation, ce d'autant que les cotisations AVS/AC/AI/APG sont en relation directe avec les salaires qui, eux, baissent, passant de 700'597 CHF à 680'000 CHF.

*R : Cela n'a en effet aucun lien avec l'âge des collaborateurs, il s'agit uniquement d'absences de longue durée qui entraînent une réduction des montants soumis aux charges sociales. Pour le 2<sup>ème</sup> pilier, après un délai de carence, les cotisations sont prises en charge par l'institution de prévoyance. Pour les primes AVS-AI-APG, voir remarque page 4.*

**3091.00 Frais de formation professionnelle**

Q : Comment expliquer une augmentation de 150% ?

*R : Il s'agit d'une formation spécifique dans le domaine de la poursuite et faillite, ainsi que de formation pour les premiers secours tous les 4 ans.*

**3163.00 Locations machines de bureau**

Q : Comment expliquer une augmentation de 130%. Nouvelle politique d'équipement ? Nouveaux contrats ?

*R : Il s'agit d'appareils de téléphonie (sur 3 ans), de photocopieurs et de l'affranchisseuse en leasing désormais. La nouvelle politique est plutôt de louer que d'acheter, toutefois, toujours après analyse des solutions possibles au niveau des coûts totaux.*

**3185.00 Honoraires, fiduciaire**

Q : Nous ne pouvons que nous féliciter de cette diminution de charges. Pourquoi intervient-elle (seulement) maintenant ?

*R : Il n'y a pas véritablement de diminution, mais la suppression de CHF 21'500.00 pour un plan de mobilité en 2018.*

**3193.00 Cotisations**

Q : Précision demandée devant une augmentation de 55%. Affiliations à de nouvelles structures, augmentation des cotisations de base ?

*R : La municipalité a décidé de maintenir la prestation Mobility, une somme de CHF 5'000.00 a été prévue pour prendre en compte l'éventuel déficit à notre charge.*

**3520.00 Part à des charges intercommunales**

Q : Nous avons compris que l'élévation prévue du nombre d'habitants à 5'400 a une incidence directe sur les charges lorsque celles-ci sont calculées par habitant. Il n'en va pas de même pour Montreux-Vevey Tourisme où notre participation passe de 73'178 CHF à un montant budgété de 125'000 CHF soit une augmentation de 71% ! Veuillez svp nous fournir les raisons de cette augmentation, décrire les nouvelles prestations fournies et nous rappeler quel organe a bien pu prendre une telle décision intercommunale ?

*R : Pour mémoire, la clé de répartition tient compte du nombre des habitants, des lits d'hôtels, des nuitées, des commerces et des restaurants. Notre participation est dès lors impactée par le ModernTimes (impact déjà prévu au budget 2018).*

**3512.00 Ecoles de musique**

Q : Même question que pour 3520.00 (passage de 43605 CHF à 51300 CHF)

*R : L'augmentation est liée à l'augmentation du nombre d'habitant et à une légère augmentation par habitant (environ CHF 1) décidé au niveau du Grand Conseil, soit finalement 5'400 habitants à CHF 9.50/h.*

**180.3657 Transports publics participation à la ligne 215**

Q : L'augmentation est liée aux nouveaux véhicules et à l'engagement de chauffeurs, est-ce que cela pourrait être subventionné par la CIEHL ?

*R : Non c'est impossible, car les communes ne sont pas toutes bénéficiaires des VMCV. En outre, dans le cadre de la péréquation, ce poste fait partie des dépenses thématiques.*

**2 FINANCES**

**210.00 Impôts 4001.00 Impôt sur le revenu des personnes physiques**

Q : L'estimation semble raisonnable, comment a-t-il été tenu compte des nouveaux habitants en ce qui concerne leur capacité contributive, notamment compte tenu du type de nouveaux logements mis arrivant sur le marché de la commune ? (moyenne ? moyenne basse ?)

*R : Voir plus haut sous la partie générale pour la réponse, mais l'estimation est faite selon une approche prudente compte tenu que tous les habitants n'ont pas été pris en compte (les acomptes 2018 divisés par le nombre d'habitant au 31 décembre 2017 x 230 nouveaux habitants estimés représentent la base de calcul utilisée, soit une moyenne).*

### **210.00 Impôts                    4011.00 Impôt sur le bénéfice net des personnes morales**

Q : L'estimation semble plutôt optimiste, il est clair qu'il est très difficile d'estimer l'impact de RIE 3, mais vu que le budget 2018 ne sera visiblement pas atteint et que les comptes 2017 présentaient des recettes de CHF 0.6 million, le montant de CHF 0.5 million pour 2019 sera difficile à atteindre.

Q : Le 11 septembre 2018, le Conseil d'État et les deux associations de communes vaudoises ont publié l'accord signé sur la mise en œuvre de la RIE III en 2019. Cet accord prévoit le versement de 50 millions de francs à répartir entre les communes vaudoises. Ce montant est considéré comme un rendement des personnes morales. La Municipalité a-t-elle inclus le montant qu'elle espère obtenir dans le budget 2019 ?

R : *l'estimation est faite au mieux au vu des connaissances actuelles, soit CHF 325'000 pour 2019, corrections des années antérieures CHF 75'000, la compensation selon la motion Mischler est estimée à CHF 115'000 (réponse à la deuxième partie de la question).*

### **220.00 Service financier 3223.00 Intérêts des dettes**

Q : Sur quelle base les intérêts sont-ils calculés ? Il me semble que l'augmentation de dette prévue en 2019 de CHF 1.7 million page 55 semble faible compte tenu des investissements de CHF 13.9 millions prévus page 63, même en tenant compte d'une marge d'autofinancement de 3 millions.

R : *Les intérêts sont calculés en fonction des contrats nous liant aux différents prêteurs. Aucun calcul n'est prévu sur des dépenses prévues au plan des investissements, s'agissant d'intentions de la municipalité. Il n'y a pas d'augmentation prévue comme mentionné en page 55 mais, éventuellement, une consolidation d'un emprunt à court terme en emprunt à moyen ou long terme.*

### **220.00 Service financier 3520.01 et 4520.01 Fonds de péréquation horizontal**

Q : Sur quelle base la facture sociale et les autres dépenses de péréquation sont-elles déterminées ?

R : *Selon les demandes d'acomptes reçues du canton.*

### **220.3529.01 : Fonds de péréquation horizontal et**

### **220.3529.11 : Fonds de péréquation horizontal N-1 (= année précédente?)**

Q : Dans la colonne « comptes 2017 », un montant est inscrit dans le compte 3529.11, alors qu'aucun montant ne figure au budget 2018, ni au budget 2019. Par ailleurs, dans le préavis sur les comptes 2017, le compte 220.3529.11 n'existe pas ; il n'y a qu'un compte global 220.3529.01. Qu'est-ce qui justifie cette différence de présentation ? La même situation se retrouve aux comptes 220.00. 3520.01/3520.11, 220.4520.01/4520.11 ainsi qu'aux chapitres 3, 4 et 6.

R : *Le délai de réponse du canton s'est réduit, donc les décomptes sont désormais connus plus tôt et il n'y a plus de décalage. Par le passé, la distinction était faite pour des raisons de transparence. Cette séparation des années comptables n'aura plus lieu d'être dans le futur.*

## **3                    DOMAINES ET BATIMENTS**

### **310.00    4232.00 Loyers terrains & fermages patrimoine financier**

Q : Les comptes 2017 présentent un montant de CHF 49'000 au titre d'une servitude pour un droit de passage. S'agissait-il d'un revenu unique ?

R : *En effet, il s'agit d'un versement unique.*

### **320.00    3161 Loyers & fermages**

Q : Un montant de CHF 20'000 est inscrit au budget 2018 pour la location de la parcelle « En Bendes ». N'y a-t-il plus de location en 2019 ?

R : *Selon le préavis 19/2016, on peut estimer que le montant de location ne sera pas exigé en cas d'achat de la parcelle en Bendes.*

### **352.10    Grange (annexe auberge communale)**

Q : Dans le rapport de la COFIN au budget 2018, la Municipalité signale la présentation d'un préavis probablement en 2018, éventuellement pour un crédit d'étude. Comment le projet a-t-il évolué, un préavis n'étant manifestement plus d'actualité pour 2018 ?

R : *le dossier est en cours d'analyse et un groupe de travail va être créé dans ce but.*

### **350.00 Compte général                    4522.00 Participation de tiers**

Q : La contribution de Blonay aux frais des bâtiments scolaires passe de 858'000 CHF à 779'800 CHF. Quels sont les principaux éléments expliquant cette évolution ?

*R : Il s'agit d'une répartition tenant compte des frais d'amortissement, d'intérêts, d'entretien courant et de frais de conciergerie répartis en fonction du nombre d'élèves, tous ces facteurs étant variables chaque année. Le coût effectif de Clos-Béguin VI, à la baisse, a également une influence sur ce poste.*

#### **352.02 Collège de la Chiésaz Charges/revenus**

Q : La somme des charges figure deux fois dans le tableau pour B18 et R17

*R : En effet, elles n'ont pas d'influence ailleurs, à supprimer.*

#### **352.03 Collège du Clos-Béguin 3141.00 Entretien**

Q : On constate que le poste entretien courant / contrats de services passe de 133'100 CHF à 155'000 CHF, soit une augmentation de 16%. Qu'est-ce qui explique cette évolution ?

*R : Il s'agit d'une augmentation des contrats d'entretien et d'une meilleure prise en compte des frais relatifs à Clos-Béguin 6 grâce à l'expérience.*

#### **352.03 Collège du Clos-Béguin 4271.00 Loyers**

Q : Baisse marquée depuis 2017 des revenus de loyers. Quels sont les facteurs principaux qui expliquent cette évolution ?

*R : La baisse est due à l'Ecole du Haut-Lac qui restreint ses demandes de location.*

#### **352.12 Buvette & vestiaires Praz-Dagoud 3141.00 Entretien**

Q : D'un point de vue écriture, ne serait-il pas plus approprié de neutraliser les 20'000.00 CHF à charge du FC par une écriture de 20'000.00 CHF sous forme de revenus ?

*R : Le montant est réglé par une convention, il s'agit de l'amortissement de la dette du FC envers la Commune par des prestations fournies par le FC (entretien et marquage).*

#### **351 Patrimoine financier Remarque générale**

Dans son rapport relatif au budget 2018, la COFIN faisait remarquer que le patrimoine financier de la commune était constitué de nombreux objets, dont plusieurs présentaient une situation financière défavorable. La Cofin questionnait la possibilité d'une réflexion plus orientée sur un patrimoine profitable, notamment pour tenir compte de la situation financière de la commune et de l'avantage qui pourrait en résulter en matière de péréquation. A la lecture du projet de budget 2019 comparativement à celui de 2018, la COFIN constate que les charges du patrimoine financier communal augmentent de 9%, alors que leurs revenus sont en diminution (de 0.2%). Elle réitère par conséquent sa remarque.

*Commentaires de la Municipalité : il s'agit pour la plupart d'objets stratégiques (notamment pour le développement futur de la Commune), par ailleurs, la Commune devient ainsi propriétaire sans coûts, les charges étant couvertes par les produits, ce qui finalement n'est pas si mal. Est-ce que cela signifie que le patrimoine concerné par un mauvais rendement devrait être réalisé?*

## **4 TRAVAUX**

#### **410.00 3011.00 Traitement du personnel**

Q : Monsieur Krümel sera à la retraite à la fin de l'année 2018. La baisse du poste par rapport aux comptes 2017 est-elle uniquement liée à la différence de salaire avec le nouveau chef du bureau technique ou une période de vacance est-elle prévue ? (voir aussi la question relative au compte 430.00.3011.00)

*R : Un traitement virtuel pour M. Vallat a été pris en compte pendant 6 mois en 2018 (travail avec M. Krümel). S'agissant du 430.00 il s'agit uniquement de la provision pour les augmentations statutaires si elles sont octroyées (évaluation des collaborateurs). Voir pages 4 et 6 du budget.*

#### **410.00 3185.00 Honoraires et frais d'expertises**

Q : Le montant prévu pour 2019 baisse de CHF 50'000 environ (40%) par rapport à 2017 et 2018. Quelle en est la raison ?

*R : Il s'agit principalement de la suppression des honoraires pour le site stratégique et la pose d'inclinomètres dans le secteur de la Cheneau (tous deux prévus en 2018).*

#### **430.00 3011.00 Traitement du personnel**

Q : Ce poste augmente de CHF 20'000 par rapport au budget 2018. L'augmentation est même de CHF 70'000 par rapport aux comptes 2016.

*R : Il n'y a pas de lien avec le 410, il s'agit là aussi des augmentations statutaires possibles pour les collaborateurs du service.*

**430.00 3115.00 Achat matériel, machines, véhicules**

Q : Le poste augmente de CHF 20'000 environ. De quoi s'agit-il ?

R : cela concerne l'achat d'un tracteur multi-tâches.

**430.00 3163.00 Locations véhicule-machine-matériel**

Q : Ce poste a fortement augmenté depuis 2016 (8'657 aux comptes 2016). Cette augmentation est, semble-t-il, liée à la location de la balayeuse. Un achat n'aurait-il pas été plus avantageux sur le long terme ?

R : L'achat de la balayeuse s'est avéré très cher, elle était souvent en panne, d'où la décision de louer plutôt que d'acheter. L'augmentation est aussi liée à la location des silos à sel (achat de sel en vrac moins cher), et celle de la photocopieuse. Une analyse des coûts a été effectuée pour s'assurer que la location était bien la solution la plus économique.

**430.00 4272 Redevances utilisation du domaine public**

Q : Ce poste augmente de 40% environ par rapport aux années précédentes. Quelles en sont les raisons ?

R : Il s'agit des redevances pour le parking de la fête des vignerons (voir page 6 FEVI).

**430.02 3143.01 Entretien éclairage public**

Q : Un montant de CHF 28'000 est prévu au budget 2019 pour la modernisation de l'infrastructure à la route de St-Légier. Au budget 2018, un montant de CHF 21'000 était déjà prévu pour le même objet. S'agit-il d'un report de charges ?

R : Non, il s'agit d'une erreur de légende, c'est la 7<sup>ème</sup> et dernière étape de remplacement des lampes à vapeur de mercures.

**430.02 3143.02 Entretien signalisation routière, routes, éclairage, horodateurs**

Q : Un montant de CHF 9'000 est prévu pour les zones 30 km/h. S'agit-il de la mise en œuvre de la communication de la Municipalité 2/2018 ?

R : Il s'agit de CHF 4'000 pour la création de 4 points d'attache avec électricité pour les afficheurs de vitesse et CHF 5'000 de réserve pour adaptation et validation de la zone de Fenil-Ferreyres.

**440.00 4272.00 Location terrains de football**

Q : Qu'est ce qui explique que ce poste passe de 6'000 francs (comptes 2017) à 38'000 francs ?

R : Le poste augmente suite aux renégociations avec l'école du Haut Lac suite après leur renonciation à l'utilisation des salles de gym.

**450.02 3188.00 Transport et élimination**

Q : Ce poste avait augmenté de CHF 60'000 au budget 2018 et la Municipalité nous en avait donné les raisons (voir le rapport COFIN au budget 2018 : service Gastrovert et travaux de manutention). Pour 2019, il est prévu une baisse de CHF 40'000 environ. Des mesures introduites en 2018 ont-elles été supprimées ?

R : Non, il s'agit de la baisse due à une nouvelle structure et une politique de transports avec des bennes de plus grand volume et l'expérience d'une année complète avec Retripa, le nouveau fournisseur.

**5 INSTRUCTION ET CULTE**

**Compte 520.3522.00, participation à diverses communes - commentaires**

**Bibliothèque intercommunale**

Q : Budget détaillé ? Évolution par rapport aux comptes 2017 ? Ne faudrait-il pas séparer la part scolaire de la part ouverture au public ?

R : La répartition entre communes est calculée pour 50 % en fonction du nombre d'élèves et à 50 % en fonction de la population, ce qui semble adéquat aux municipalités. Le budget, élaboré et géré par la commune de Blonay, a été remis ultérieurement par le Municipal en charge. Il fait état d'une augmentation des charges de quelque CHF 10'000, essentiellement due à l'achat de matériel informatique.

**Voir budget des écoles en page 59**

Q : Qu'est-ce que le Fonds scolaire (502.318810.10) et quel but a-t-il ?

R : Le fonds scolaire est surtout utile pour payer une partie du voyage de 11e. Chaque élève reçoit 100 francs venant de ce fonds. Nous alimentons ce fonds avec les bénéficiaires de la fête d'été et ce sont les élèves de 10e, donc ceux qui bénéficieront des 100 francs l'année suivante, qui travaillent aux différents stands.

Q : 512.3020 : Le budget des études surveillées est en diminution par rapport aux comptes 2017; pourquoi ?

R : Il s'agit d'une erreur en 2017, corrigée en 2018 (cours donné à Oxybulle).

Q : Camps 9S : le budget est en diminution tant au niveau des charges que des produits, pourquoi ?

R : C'est dû à la fluctuation du nombre d'élèves.

Q : Idem pour les échanges linguistiques, pourquoi ?

R : C'est dû à la fluctuation du nombre d'élèves.

Q : 515.36.6210 : Augmentation significative (CHF +21'000 p. rapport à 2017) du budget pour le chœur et les cours facultatifs : s'agit d'un projet particulier ?

R : Les cours facultatifs ont toujours été en grande partie payés par la commune. Il y a toutefois quelques nuances à apporter. Par exemple, les chœurs. La commune paie l'organisation du séminaire musical, de la semaine musicale, mais l'état paie le salaire des enseignants... Cette façon de procéder est historique et nous permet d'offrir un large choix de cours facultatifs à nos élèves de 9-11S. Pas connaissance d'un projet particulier.

Q : 516.3199.20 : CHF + 5'500 dans les frais divers. Explication ?

R : il s'agit de factures pour le régisseur à l'église pour le concert des écoles, reportée au budget 2019 car pas au budget 2018, ainsi que la participation au JO de la jeunesse.

#### **Compte 580.00.3141.00 Entretien église de la Chiésaz**

Q : CHF +18'000 par rapport au budget 2018 ?

R : Il s'agit du remplacement des micros et de l'humidificateur.

#### **Compte 580.02.365.00 Entretien de l'église catholique**

Quasi +20'000.- par rapport aux comptes 2017 (+8'000.- par rapport au budget 2018). Pourquoi ?

R : Il s'agit de la réfection et des travaux de peinture du cloître et des escaliers.

### **6 SERVICES GENERAUX ET POLICE**

#### **610.00 3511.00 participation Police Cantonale**

Q : le montant est en diminution de CHF 17'000.00 au budget 2019 qu'elles en sont les raisons ?

R : il s'agit d'une facture du canton sans explications complémentaires de la part du Canton.

#### **610.00 3521.00 Participation Association Sécurité Riviera**

Q : en quoi consiste cette diminution de CHF 68'000.00 par rapport au budget 2018 ?

R : C'est dû à la fête des vigneron, il y aura plus de prestations à la charge du canton.

#### **620.00 3156.01 Réseau informatique**

Q : CHF 20'000, à quoi correspond cette refonte du site internet communal ?

R : le site doit être intégralement refait car il est vieillissant.

#### **650.00 3521.00 Participation SDIS Riviera**

Q : diminution de CHF 13'500, qu'elles sont les raisons de cette baisse ?

R : Il y a une baisse du poste achats véhicules et divers autres postes.

### **7 SECURITE SOCIALE**

#### **710.00 3525.00 Part aux services sociaux intercommunaux**

Q : Le montant est en augmentation de plus de 42 % par rapport aux comptes 2017 ? Pour quelles raisons ?

R : Il s'agit notamment des coûts engendrés par l'augmentation de l'effectif d'1 EPT et les aménagements d'un nouveau local. Les tâches des agences sont en évolution constante, nouveau mandat depuis 2018 soit la participation au recrutement des curateurs volontaires. Les coûts par habitant évoluent comme suit : CHF 9.406 en 2017, CHF 11.489 en 2018, CHF 12.318 en 2019 (5167 habitants au 31.12.2018) soit CHF 63'650 + participation aux buts optionnels CHF 21'600.

#### **720.00 3515.00 Facture sociale**

Q : Couche 1 : + CHF 280'000.00 entre le budget 2018 et 2019 ? Couche 2 : + CHF 353'000.00 entre le budget 2018 et 2019 ?

R : les montants sont facturés et envoyés par le canton, ils sont déterminés selon les résultats conjoncturels et la capacité contributive de la commune.

**810.00 3121.00 Achat et consommation d'eau**

Q : Pourquoi une diminution de 239 % par rapport aux comptes 2017 ?

R : *Cela dépend des connaissances au moment de l'établissement du budget, par exemple, le problème de pollution n'était pas connu au moment de l'établissement du budget. Pour 2019, la Commune espère être plus autonome et avoir moins recours à des achats extérieurs.*

**Autres remarques**

Page 65, la dernière colonne du tableau devrait correspondre à 2019 et non 2018.

Page 11, il faut lire 5 personnes et non pas 51.

R : *c'est juste, il s'agit de coquilles.*

**Tableau de l'endettement et des intérêts** (dernière page du document) :

Q : Un emprunt vient à échéance en 2019. Il est donc prévu de le renouveler, pour un montant identique (2 millions de francs). Le tableau indique un taux de 1%. Est-ce un taux indicateur, pour la forme, ou la Municipalité s'attend-elle à une remontée importante des taux (qui sont largement inférieurs à 1% depuis 2015, voir même quasi 0% en 2018) ?

R : *c'est ce qui est proposé actuellement à la commune en fonction de son rating.*

**VŒU :**

Par ailleurs, la commission rappelle le vœu formulé dans son rapport sur le budget 2018 et reformule le vœu que lui soient adressés, en complément du budget communal et du préavis, les budgets des structures et dispositifs intercommunaux pour lesquels la participation communale dépasse CHF 120'000.- tels la bibliothèque intercommunale, l'établissement scolaire, la Fondation intercommunale pour l'accueil des enfants, l'ASR, le SDIS, etc. En effet, à la différence des comptes et des rapports de gestion, ces budgets ne sont généralement pas disponibles sur les sites des organismes concernés.

R : *Il n'est pas toujours possible de disposer de ces budgets, parfois confidentiels (à voir avec nos représentants, cas échéant). Cela augmenterait également énormément la taille du budget. Il faut noter que le budget de l'ASR y compris SDIS se trouve sur le site Sécurité Riviera sous « conseil intercommunal ». La Municipalité essaiera toutefois dans la mesure du possible de remettre les budgets disponibles de manière confidentielle à la COFIN.*

**Conclusions**

En conclusion et vu ce qui précède, la COFIN recommande aux membres du Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, d'adopter la conclusion du préavis présenté, soit:

- adopter le projet de budget 2019 tel que proposé et qui se résume comme suit :

Dépenses :	CHF	34'526'660.00
Recettes :	CHF	<u>33'812'420.00</u>
<b>Excédent de charges</b>	<b>CHF</b>	<b><u>714'240.00</u></b>

Pour la COFIN :

Le président



Alain Vionnet

Le rapporteur



Stéphane Jaquet